

SEANCE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2017

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 9 novembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 16

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Gérard BEGUIER, Alain BERNARD, Jany BOUVARD, Muriel CHARBONNIER, Pascale CHERBONNIER, Sophie DUBOIS, René GALEA, Fanny HERMANGE, Michel JEZY, Valérie JOLIVEL, Claire OLLIVIER, Brigitte PIOT, Charles POULAIN, Chantal ROBERT, Monica VISINONI.

Absent : Monsieur Serge BLAISON

Mesdames Muriel CHARBONNIER et Pascale CHERBONNIER sont nommées secrétaires.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain BERNARD.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 09 octobre 2017 :

Pas d'observation. Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

2. Compte rendu de la commission voirie du 14 octobre et du 26 octobre 2017 :

René GALEA indique :

L'ordre du jour de la commission était le choix des objectifs parmi les travaux retenus lors de la visite de voirie du 14 octobre dernier.

L'examen des points relevés par la visite de voirie, a donné lieu à un débat sur le bien-fondé d'une réalisation l'an prochain. Les points retenus relevant de la compétence du service de Voirie communautaire feront l'objet d'une demande de devis avant la fin d'année afin que les travaux commencent au plus tôt en 2018. Pour les travaux relevant d'entreprises de BTP, un chiffrage sera demandé dans le même délai afin d'en prévoir le budget ou l'ajournement. Les bouches d'incendie feront l'objet d'un bon de commande auprès du syndicat d'eau afin d'avoir un devis, l'installation avec le déplacement de la bouche de la rue de la Gare devra se synchroniser avec les travaux d'aménagement.

Le détail des travaux figure sur le compte rendu de la commission.

Travaux du Service Voirie :

Les travaux pour lesquels des devis ont été demandés sont tous réalisés, sauf l'accotement du carrefour de la RD81 à Brolle. L'acompte a été consommé en totalité. Il reste un reliquat de 1 061€.

Les travaux rue de la Gare ont été chiffrés à 65 000 €. Une demande auprès de la DETR sera faite ainsi que pour la réfection des trottoirs afin de les élargir.

Tous les travaux proposés restent une liste. Il est bien évident que tout ne pourra être réalisé.

Questions diverses :

- Pour information, l'état du pont de Civray-de-Touraine nécessite son interdiction aux véhicules de plus de 7,5T à compter du 13 novembre prochain. Une déviation a été prévue par le CD37, par le contournement de Bléré via la D31, rue d'Amboise à la Croix-en-Touraine puis D40.

- L'organisation « La Sauce Rurale » a demandé la possibilité d'élargir l'accès Est du terrain communal. Celui-ci est fermé par une barrière de 4 mètres à la demande du Comité des Fêtes, ce qui a nécessité une fabrication spéciale puisqu'au catalogue ce sont des barrières de 3 mètres maximum

qui sont proposées. Il n'est plus possible de modifier l'installation. Il n'est pas possible d'accéder à toutes les demandes d'aménagement des associations qui doivent s'adapter à l'existant. Dans le cas du festival « Les Pieds dans la Sauce », si le nombre de participants continue d'augmenter, le lieu ne sera plus adapté à cette manifestation.

Charles POULAIN réagit, car c'est une opportunité pour une commune comme Civray-de-Touraine d'avoir ce genre de manifestation et demande, malgré tout une réflexion.

3. Compte rendu de la commission d'urbanisme du 25 octobre 2017 :

Monica VISINONI annonce les dossiers suivants qui ont été examinés :

CERTIFICATS D'URBANISME

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 17 D 0052	1195 rue d'Amboise	Uc	a	Favorable ER 16
CU 037 079 17 D 0053	4 impasse du Roc	Ubr	b	Favorable mais signalé qu'il n'y a pas d'arrivée d'eau ni d'assainissement
CU 037 079 17 D 0054	2747 rue des Rondets	1AUd	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0055	Impasse du Roc	Ubr	b	Favorable

DECLARATIONS PREALABLES

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 17 D0033	12 rue des Fougères	Ub	Véranda	Favorable
037 079 17 D0034	6 bis rue de la Chevrollière	Uc	Abri de jardin	Défavorable - matériau non autorisé
037 079 17 D0035	1152 rue d'Amboise	Uc et N	Mur de Clôture	Favorable
037 079 17 D0036	2A rue de la Fosse Triomphe	Uc	Aménagement combles + pose de velux	Favorable
037 079 17 D0037	1513 rue d'Amboise	Uc	Piscine	Favorable

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 17 D0021	rue d'Amboise	A et Uc	Maison Individuelle	Favorable
037 079 17 D0022	123 rue Nationale	Ub	Démolition+ rénovation+ pose de velux+ portail	Favorable

DPU

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
40/2017	1195 rue d'Amboise	Uc	Droit non requis

Questions diverses :

Les réunions de la Commission Urbanisme auront désormais lieu le troisième mardi du mois à 18h45 ; Fanny HERMANGE rappelle les réunions d'informations qui auront lieu concernant le PLUI. A cet effet, un document a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants.

4. Compte rendu de la commission des Bâtiments du 07 novembre 2017 :

Jany BOUVARD rapporte les éléments suivants :

1. Local archives sous-sol cantine (visite sur place)

La commission s'est rendue sur place. Dans ce garage, une partie est inoccupée.

Il est proposé d'aménager un espace pour des archives administratives.

Jany BOUVARD contactera les Archives Départementales pour connaître les obligations en matière de sécurité, de ventilation et d'organisation des archives communales.

Revoir le budget prévu en investissement.

2. Fin des travaux école-mairie (avenants, réserves)**Rappel des réserves :**

- Ets Vacher pour les mains-courantes des garde-corps

L'ensemble des garde-corps a été enlevé pendant les congés de la Toussaint pour reprise des malfaçons.

Il reste encore la réparation de la porte d'entrée primaire cour sud.

- Ets Teillard pour les flaques d'eau sur l'enrobé et la pente de la garderie qui fait plus de 10%.

L'entreprise Eiffage est venu également pendant les congés et a repris complètement l'enrobé devant la porte de la salle des mariages et devant la maternelle. La commission souhaite vérifier le bon niveau de celui-ci au fil des intempéries.

(Malheureusement vérifié mercredi 08/11 après une matinée de pluie).

- Ets Rémy-Lebert pour l'éclairage de la rampe d'accès de la mairie

Réserve maintenue, aucun retour de ce prestataire à ce jour. Un rappel doit être fait par l'architecte.

Avenants :

Entreprise Lefrere : dernières factures définitives reçues avec des erreurs de travaux non exécutés par rapport au marché initial.

- Romain Sellier : facture définitive reçue pour 13 190,37€ TTC.

Elle ne correspond pas aux marchés, à savoir :

- Ecole 7 183,90€ TTC
- Mairie : 5 176,70€ TTC soit 12 360,60€ TTC

Après vérification de la facture, Jany BOUVARD revoit Monsieur Sellier pour nous établir un avenant de travaux supplémentaires à hauteur de 995,72€ TTC et une facture correspondant aux marchés.

3. Projet ADAC – salle des fêtes J Villeret

La commission s'interroge sur l'organisation à mettre en place pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de la salle J. Villeret.

Le délai pour monter le dossier et bénéficier de la subvention DETR (Dotation d'équipements des territoires ruraux) paraît court pour en bénéficier sur 2018.

Nous devons aussi maîtriser le coût des dépenses obligatoires : cheminées de désenfumage, WC PMR (personnes à mobilité réduite) désamiantage de la toiture et les travaux qu'il serait nécessaire de faire afin de rendre notre salle plus agréable et pratique (remplacement du chauffage, création d'un local de plain-pied pour les tables et chaises, pour les poubelles ...).

La commission propose de monter son dossier complet pour bénéficier des subventions 2019.

4. Orientations budgétaires 2018

- A- Travaux d'électricité dans les classes.
- B- Accessibilité : main courante centrale sur les marches de l'école vers l'espace jeux.
- C- Travaux mairie.
- D- Travaux d'entretien restaurant scolaire façade ouest.
- E- Travaux local AMAP / sacristie.

5. Informations diverses (travaux en cours, sinistre camping)

A- Sinistre au camping dans la nuit du 25/10/2017.

L'ensemble des blocs sanitaires et du bureau a été fracturé. Les tuyauteries ont été arrachées (cuivre et pvc) ainsi que toutes les têtes de robinet. Une plainte a été déposée à la gendarmerie. Un passage d'expert sera requis avant le début des travaux.

B- Point financier :

- organigramme : devis définitif signé pour 10 572,72 € TTC,
- Programme 246 (accessibilité maire-école) : reste à régler 45 028 €,
- Signature du devis pour les tables de la salle de conseil/mariage : devis partiel pour 5 100,08€ TTC.

5. Compte rendu du Conseil d'École du 07 novembre 2017 :

Les effectifs de l'année 2017-2018 sont rappelés : 178 élèves sur le R.P.I (pour 197 ; l'an passé).

Charles POULAIN commence tout d'abord par faire part des remerciements reçus tant pour les travaux réalisés à l'école qu'au service technique très efficace pendant les vacances de la Toussaint avant de faire un résumé des questions abordées par les parents d'élèves :

Cantine :

- Choix du prestataire

Quatre parents faisant partis de la commission scolaire, vont travailler avec nous sur les appels d'offre. Nous serons aidés de la CAUE.

- Bruit

Le fait qu'il y ait moins d'enfants permet de séparer ceux qui font des bêtises. Madame BRODIN, responsable du restaurant scolaire, doit mettre des choses en place pour responsabiliser les enfants.

Sécurité :

Les fiches de renseignements ont été transmises tardivement au personnel de garderie et de cantine. Nous proposons de donner les fiches à remplir début juin pour les récupérer avant les grandes vacances et de tenir compte des fiches indiquant tout problème d'allergie et autres.

Garderie :

Explication de l'augmentation du tarif de la garderie en 2014 passant de 26 € à 30 € : ajout du mercredi.

N.A.P :

Une réflexion va être menée afin de se pencher sur l'organisation du temps de travail si les N.A.P sont reconduites ou non.

Pour information le prochain conseil d'école aura lieu le 27 mars à l'école de Chenonceaux.

6. Compte rendu point cave coopérative (ERPA) :

Fanny HERMANGE nous apprend que le coût du diagnostic amiante avant démolition s'est élevé à 3 330.00 € TTC. Quarante-trois prélèvements ont été effectués sur la totalité du bâtiment. Le montant prévu était de 750 € TTC auquel on ajoute le prélèvement à 50 € HT/unité (nombre de prélèvements non déterminé avant intervention).

Pour les parties à démolir, Fanny HERMANGE nous propose des devis comprenant :

- La partie nécessaire pour l'ERPA à désamianter
- La totalité du bâtiment à désamianter

Pour l'enlèvement des matériaux amiantés, que ce soit sur une petite partie ou la totalité du bâtiment, la part fixe est la même. La différence est la part variable selon la superficie à désamianter:

ABC environnement : 32 030 ,40 € TTC surface ERPA / 46 357,20 € TTC totalité

FP environnement : 28 570,51 € TTC surface ERPA / 39 818.05 € TTC totalité

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis,
Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, au vu du peu d'écart, la proposition de désamianter la totalité du bâtiment et autorise Monsieur Le Maire ou Fanny HERMANGE, adjointe à l'Urbanisme à signer le devis de l'entreprise FP Environnement pour un montant de 39 818,05 € TTC

Fanny HERMANGE nous fait part de sa nouvelle rencontre avec l'entreprise HENOT, prévue afin de finaliser la démolition d'une partie de la cave coopérative en vue de la construction de l'ERPA.

Premier devis de démolition reçu: 23 880 € TTC

Après une nouvelle visite du site, il faut ajouter :

Porte à enlever et trou à combler : 865 € HT soit 1 038€ TTC

Reprise mur façade avec ravalement après suppression de la casquette : 3 321€ HT soit 3 985,20€ TTC

Pont à bascule à combler : 2 064 € HT soit 2 476,80€ TTC

Soit un total de 7 500 € TTC

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis,

Jany BOUVARD rappelle qu'un point financier doit être fait rapidement sur l'ensemble de ce dossier quant aux subventions accordées ou en cours d'instruction et d'une décision modificative budgétaire à prévoir au conseil municipal de décembre.

Après avoir délibéré et sous réserve de ce point précédent, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis complémentaire de l'entreprise HENOT et autorise Monsieur Le Maire ou Fanny HERMANGE, adjointe à l'Urbanisme à signer le devis pour un montant de 7 500 € TTC

Pour la création de la plate-forme, nous attendons le devis de l'entreprise GARCIA .

Une commission ERPA aura lieu pour revoir les différentes propositions des aménagements des espaces verts.

7. Compte rendu de la réunion du Syndicat du Cher canalisé du 18 octobre 2017 :

Le principal sujet à l'ordre du jour était la prochaine dissolution du syndicat dans le cadre de l'application de la loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette loi responsabilise les EPCI-FP dans les deux domaines de son étendue.

Le Cher canalisé sera donc géré par 4 EPCI-FP :

CC Val de Cher Controis : 298 km de cours pour 435 Km²

CC Bléré Val de Cher, 111 Km de cours pour 256 Km²

CC Touraine Est Vallées, 22 Km de cours, 66 Km²

Tours Métropole Val de Loire, 50 Km de cours, 104 Km²

Les 4 structures transfèrent la gestion de la rivière à une nouvelle structure « Nouvel Espace du Cher » qui sera dirigé par un conseil de 25 membres répartis comme suit :

9 membres pour la Communauté de communes Val de Cher Controis

5 membres pour la Communauté de communes Bléré-Val de Cher

3 membres pour la Communauté de communes Touraine Est Vallées

8 membres pour Tours Métropole Val de Loire

Le futur syndicat mixte sera mis en place au 1^{er} janvier 2018, reprendra l'ensemble du personnel du Syndicat de Cher canalisé qui sera dissout de fait au 31 décembre 2017, mais les délégués actuels resteront en fonction jusqu'au solde des comptes.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis,

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la dissolution du Syndicat mixte pour l'entretien et l'exploitation du Cher canalisé au 31 décembre 2017 ainsi que les modalités de transfert de l'actif et du passif dans les conditions de majorité fixées à l'article 5212-33 du CGCT et autorise Monsieur le Maire ou René GALEA, adjoint à la Voirie à faire parvenir une copie de cette délibération à Monsieur le Président du Syndicat du Cher canalisé.

René GALEA informe le conseil municipal que la CCBVC souhaite adhérer, pour l'exercice de sa compétence GEMAPI au Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI) qui assurera la GEMAPI sur le territoire des 3 communes traversées par cette rivière.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la CCBVC à adhérer au Syndicat

d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI).

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la CCBVC,

Vu la demande de la CCBVC de pouvoir adhérer au SAVI,

Après avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE la CCBVC à adhérer au SAVI

CHARGE Monsieur le Maire ou René GALEA adjoint, à signer les pièces afférentes au dossier

CHARGE Monsieur le Maire ou René GALEA, adjoint à transmettre la présente délibération à Madame la Présidente de la CCBVC.

René GALEA ajoute que la commune doit céder au Département l'extrémité du chemin rural Allée du Cher soit 215m², à titre gracieux afin de finaliser les travaux

Les actes de ventes seront signés le jeudi 16 novembre en mairie de Civray-de-Touraine. Les travaux devraient débuter début 2018, par des sondages archéologiques. La fin des travaux est prévue pour la fin de l'année.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis,

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la cession au Département de l'extrémité du chemin rural Allée du Cher soit 215m² afin de créer la voie de contournement du Cher.

8. Création du poste de Madame Sabine TUAL à compter du 1^{er} Janvier 2018, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe, fonction secrétaire de Mairie, échelle C2 et suppression du poste de Rédacteur Principal :

Suite au départ de Corinne BOUTIN, une nouvelle secrétaire générale doit être embauchée.

Monsieur le Maire expose :

-Qu'en application de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, il s'avère nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35/35^{ème} afin d'assurer les fonctions de « Secrétaire de la mairie »

-que cet emploi sera pourvu en application du décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Monsieur Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à raison de 35 heures par semaine.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- De créer un poste d'Adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe à raison de 35 heures par semaine,
- De pourvoir ce poste dans les conditions statutaires édictées par le décret n°2006-1690, du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- D'inscrire les sommes nécessaires au budget, chapitre 12.

Par ailleurs suite à la demande de disponibilité de Corinne BOUTIN, et à la création du poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe, Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis pour la fermeture du poste de Rédacteur Principal à hauteur de 35/35^{ème}.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la suppression du Poste de Rédacteur Principal à hauteur de 35/35^{ème}.

9. Commission électorale : renouvellement des membres

Suite à la démission de l'un de ses membres, Madame BADAIRE, il convient de renouveler une partie des membres de la commission électorale.

Mesdames Gisèle AUGER et Brigitte PIOT proposent leurs candidatures.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis,

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les candidatures de Mesdames Gisèle AUGER et Brigitte PIOT pour la commission électorale et autorise Monsieur Le Maire ou son Premier Adjoint à signer les documents nécessaires.

Délibérations municipales :

2017-113 : Adhésion au Nouveau Syndicat mixte du bassin versant du Cher

Monsieur le Maire présente le dossier.

Le Syndicat du Cher Canalisé ayant une structure intercommunale ne pourra plus perdurer puisque la loi GEMAPI donne compétence aux regroupements de communes. Il sera remplacé par un syndicat mixte qui sera créé au 1^{er} janvier 2018, le « Nouvel Espace du Cher (NEC) » dont le siège sera à la CCBVC. Celui-ci aura la responsabilité de l'ensemble du Cher canalisé soit 525 Km et regroupera les communautés de communes du Val de Cher Controis, Bléré-Val de Cher, Touraine Est Vallées ainsi que Tours Métropole Val de Loire

Il reprendra l'ensemble des actions des syndicats précédents, de l'actif, du passif, et les personnels de l'ancienne structure.

Une nouvelle organisation se mettra alors en place.

Ainsi, il est nécessaire que le conseil municipal délibère afin d'autoriser la communauté de communes Bléré-Val de Cher à adhérer au nouveau syndicat à créer.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes de Bléré-Val de Cher,

Vu la demande de la communauté de communes de pouvoir adhérer au Nouveau Syndicat de gestion du bassin du Cher aval,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la CCBVC à adhérer au Nouveau syndicat du Cher à créer au 1^{er} janvier 2018,

CHARGE Monsieur le Maire, ou René GALEA adjoint, de signer les pièces afférentes au dossier

CHARGE Monsieur le Maire, ou René GALEA adjoint à transmettre la présente délibération à Madame la Présidente de la CCBVC.

2017-114 : Modifications des statuts de la CCBVC

Le conseil communautaire réuni le 28 septembre 2017 a proposé plusieurs modifications statutaires de ses compétences afin notamment de se mettre en conformité avec la loi NOTRe du 7 août 2015 ainsi que quelques modifications mineures.

Les statuts ont été annexés à l'envoi de la convocation.

Monsieur le Maire après avoir fait lecture des principales modifications et adaptations des statuts demande au conseil municipal son avis

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications statutaires de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher et charge Monsieur le Maire, à transmettre la présente délibération à Madame la Présidente de la CCBVC.

Questions diverses :

Monsieur Le Maire informe de la date prévue pour les vœux du Maire : samedi 13 janvier 2018 à partir de 11h00. Il discutera avec l'exécutif pour déterminer les personnes à inviter pour l'inauguration suite aux travaux école-mairie. Ce point sera voté au prochain conseil municipal. Les invitations vont être préparées afin de ne pas perdre de temps et pouvoir être envoyées après le conseil.

Charles POULAIN rappelle la proposition musicale pour le spectacle du 24 mars qui aura lieu à l'église de Civray-de-Touraine avec le groupe de musique irlandaise traditionnelle « GHILLIE'S ». Le montant est de 1 100 € tout inclus (salaires, Guso et déplacements).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis,

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le spectacle de musique irlandaise traditionnelle suivant le contrat d'engagement, pour un cachet de 1 100 € tout inclus (salaires, Guso et déplacements) et autorise Monsieur le Maire ou Charles POULAIN Premier Adjoint à signer le contrat et tout document y attaché.

Fanny HERMANGE se renseigne pour solliciter une subvention pour ce spectacle.

Charles POULAIN rappelle la réunion des nouveaux arrivants, vendredi 17 novembre à 19h00 dans la nouvelle salle du conseil.

Charles POULAIN rend compte de la rencontre avec l'association La Sauce Rurale pour le festival des Pieds dans la Sauce. Le taux de fréquentation a augmenté en 2017 : 1760 entrées. Il fera suivre leur compte-rendu.

Muriel CHARBONNIER informe que les heures des éclairages publics n'ont pas été modifiées suite au passage à l'heure d'hiver.

Fanny HERMANGE rappelle les mails du 25 octobre et du 3 novembre 2017 pour le PLUI.

Claire OLLIVIER informe de l'arrivée de Madame Liliane TANCHOUX pour pourvoir au complément de mi-temps thérapeutique de Madame Anne Marie TOUCHELET. Elle interviendra durant le temps scolaire à hauteur de 20/35^{ème} au restaurant scolaire et à l'entretien des bâtiments école-cantine.

Claire OLLIVIER propose une commission du Personnel le mardi 28 novembre à 20h00 pour la mise en place du nouveau « Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel » (RIFSEEP) qui suppose une cotation préalable des postes en vue de déterminer le groupe de fonctions de l'agent et le plafond correspondant.

La séance est levée à 22h10.

Rappel des délibérations prises :

13/11/2017	105	Devis désamiantage complet de la cave coopérative
	106	Complément du devis de démolition d'une partie de la cave coopérative
	107	Dissolution du Syndicat du Cher canalisé au 31/12/2017
	108	Adhésion de la CCBVC au SAVI
	109	Cession du chemin rural / Allée du Cher
	110	Création du poste Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe
	111	Suppression du poste Rédacteur Principal
	112	Renouvellement des membres de la commission électorale
	113	Adhésion au nouveau Syndicat mixte du bassin versant du Cher
	114	Modifications des statuts de la CCBVC
	115	Convention spectacle « Ghillie's »